

NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 75
Présents et représentés à la séance : 48
Date de première convocation : 20/06/2016
Date du complément à la convocation : 23/06/2016
Date de nouvelle convocation :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 5/7 /2016

SEANCE DU 30 juin 2016

OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU VEHICULE DU SYNDICAT MIXTE SCOT

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE TRENTE JUIN

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un SCOT de l'aire gapençaise, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, 1^{er} Vice-Président et Président par intérim du Syndicat mixte du SCOT.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : G. DANY, L. ACHARD, F. CESTER, R-M. JOUSSELME, A. ROULET, M. BEYNET, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD

Communauté de Communes Buëch Dévoluy : J-F. CONTOZ, J. PUGET, G. JULLIEN, J. BONNARDEL, M. HUBAUD, R. MOREAU

Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : J-P. TILLY, J-B. AILLAUD, S. AYACHE, M. CŒUR, A. GAYDON, R. COSTORIER représenté par M. GAY PARA, R. ODDOU-STEFANINI, M. GAY-PARA, M. RICARD, J-M. ARNAUD représenté par M. RICARD

Communauté de Communes du Champsaur : C. MIOLETTI, J-P. DAVIN, A. GAMBIN, R. NOUGUIER, D. PY, C. ROGAZZO, J-M. BARTHELEMY, B. ROUSTANG

Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon : F. MICHEL, E. CLAUZIER, H. BORRELLY

Communauté de Communes du Haut-Champsaur : J-P. COLLE, B. SARRAZIN, F. BROUX

Communauté de Communes du Valgaudemar : F. MARY, R. ACHIN, C. ANTOINE représenté par B. ROUSTANG

Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : R. DIDIER représenté par C. BOUTRON, M. GRENIER, C. BOUTRON, A-B. DEGRIL, J-L. BROCHIER, C. FACHE, C. HUBAUD représenté par C. FACHE

Etaient excusés :

Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : A. DE SANTINI

Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : R. COSTORIER, J-M. ARNAUD

Communauté de Communes du Valgaudemar : C. PELLISSIER, C. ANTOINE

Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : R. DIDIER, C. HUBAUD

Etaient absents :

Communauté de Communes Buëch Dévoluy : A-M. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, P. SCHIAZZA, R. FREY, S. LARD

Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : P. ALLEC, P. BIAIS

Communauté de Communes du Champsaur : M. VINCENT, G. CHAPELLE, P. BRUNEL, D. KNOCKAERT, J. NOUGUIER, B. ROCHAS, D. GOSSELIN

Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon : S. CHAUSSEGROS, N. WIERZBINSKI, B. HODOUL, C. SAUMONT, G. BERNARD

Communauté de Communes du Haut Champsaur : J-F. MICHEL

**Communauté de Communes du Valgaudemar : J-C. CATELAN, L. SAUVA, G. DEBARGE,
D. ALLUIS, D. ARMAND**

Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : P-Y. LOMBARD

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- E. BOUVIER, chargée de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- P. SAUTY, chargé de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- M. AYE, assistante comptable auprès du Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Elisabeth CLAUZIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le syndicat mixte avait un contrat de location longue durée avec la société DIAC LOCATION, pour un véhicule de type Clio 4 intense Energy DCI 90, sur 36 mois. Le kilométrage prévisionnel était de 40 000 kms sur 3 ans. Le contrat comprenait une maintenance du véhicule et une garantie perte financière. La mensualité totale correspondait à un montant de 269.59 € TTC. Le carburant et l'assurance ainsi que les pneumatiques étaient traités hors contrat.

Au 1^{er} juin 2016, le kilométrage réalisé s'est consolidé à 45 000 kms. Une nouvelle consultation a été organisée entre les trois concessionnaires Peugeot, Renault et Citroën de Gap, comme en 2013, les élus ayant souhaité que les concessionnaires locaux soient privilégiés.

Les conditions économiques ayant changé par rapport à l'année 2013, le résultat pour une consultation sur la même gamme de produit, pour un kilométrage total augmenté à 60 000 km sur un contrat de location longue durée de 36 mois, a vu ressortir le concessionnaire Renault en première position.

Le véhicule proposé est une Clio 4 intense Energy DCI 90 pour un montant mensuel de location de 276 € TTC. Ce loyer comprend une location du véhicule, sa maintenance et la garantie perte financière, et l'établissement de la carte grise. Ce véhicule devrait être disponible semaine 27.

Il est demandé aux membres du comité syndical d'autoriser le Président à la signature de cette convention, selon les termes ci-dessus référencés, avec le concessionnaire Renault ou tout organisme de crédit qui se substituera à lui.

Après étude de ces propositions, les membres du comité syndical présents et représentés votent à l'unanimité le renouvellement du contrat de location du véhicule du syndicat mixte et mandatent le Président ou son représentant :

- pour signer le contrat de location longue durée (LLD 36 mois) pour la mise à disposition d'un véhicule de type Renault Clio 4 intense Energy DCI 90, avec le concessionnaire Renault ou tout organisme de crédit qui se substituera à lui, ainsi que toute pièce financière, technique ou administrative inhérente à ce contrat et au solde du contrat de location en cours.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Carmine ROGAZZO

